

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-604

à l'amendement n° 323 (3ème Rect) de la commission des finances

ARTICLE 52**Mission « Économie »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.